



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 593-18

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON :

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint et greffier de la Ville, que le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 20 août 2018, le règlement suivant :

593-18 Règlement sur la circulation des véhicules routiers, la sécurité des piétons et cyclistes et la tranquillité des secteurs résidentiels, abrogeant et remplaçant le Règlement 475

Les intéressés pourront consulter ledit règlement sur le site Internet à www.shannon.ca ainsi qu'à l'Hôtel de Ville sis au 50, rue Saint-Patrick, Shannon, du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h et entre 13h et 16h ;

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, Sylvain Déry, directeur général adjoint et greffier de la Ville de Shannon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, le 21^e jour d'août 2018, conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC CE 21^e JOUR DU MOIS D'AOÛT 2018

Le directeur général adjoint et greffier,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA